



REGLEMENTATION LOCALE RELATIVE A LA PUBLICITE, ENSEIGNES, PREENSEIGNES et MOBILIER URBAIN

PLAN DE ZONAGE (PLAN D'ENSEMBLE)
Annexe n°01 : voté le 05 mars 2009 par le groupe de travail

PUBLICITE INTERDITE -rappels-

- HORS AGGLOMERATION
- ESPACES BOISES CLASSES
- BANDE DE 40 METRES DE PART ET D'AUTRES DE LA ROCADE
- SITES CLASSES

ZONES DE PUBLICITE RESTREINTE

- ZPR1- Espace d'interet patrimonial et historiques avec le mobilier urbain publicitaire interdit
- ZPR1- Bis avec le mobilier urbain pouvant etre accessoirement publicitaire
- ZPR2- Espaces paysagers remarquables
- ZPR3- Entrees de Ville et zones d'habitat
- ZPR4- Zones d'activites et commerciales
- 1 DISPOSITIONS PARTICULIERES SUR EMPRISES SNCF Voir FICHES SPECIFIQUES EN ANNEXE